



*LUGO DI NAZZA*  
Mairie

Le Maire de *LUGO DI NAZZA*,

**ARRETE** n°012024 du 09/04 2024 portant constatation de l'incorporation du bien dans le domaine communal

---

**ARRETE DU MAIRE**

**Le maire de la Commune de LUGO DI NAZZA**

Vu les articles L. 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil, notamment son article 713 ;

Vu que le propriétaire des lots de copropriété de l'immeuble figurant au cadastre rénové de la commune de LUGO DI NAZZA sous le numéro 136 de la section C est décédé depuis plus de 30 ans.

Vu que ces biens constituent des biens sans maître

Vu la délibération du conseil municipal du vendredi 08 mars 2024 autorisant le maire à acquérir ces biens.

**ARRETE**

**Article 1er** : Constate l'incorporation des lots de copropriété dépendant de la succession de Monsieur CASABIANCA Dolive de l'immeuble situé section C numéro 136 dans le domaine communal ;

**Article 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage. Une notification en sera faite à Monsieur le Préfet de la HAUTE CORSE

**Article 3** : Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lugo di Nazza, le 09/04/2024

Le Maire



François **BENEDETTI**